



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°40/2015 du 10 août 2015*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 40/2015 du 10 août 2015*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°40 du 10 août 2015**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N° d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

***Mission d'appui au pilotage***

PREF/MAP/2015/028	10/08/2015	Arrêté donnant délégation de signature à M. Thierry VATIN, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement concernant la compétence départementale à compter du 17 août 2015	<b>3</b>
PREF/MAP/2015/029	10/08/2015	Arrêté donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle FRESNAY sous-préfète, directrice de cabinet	<b>5</b>
PREF/MAP/2015/030	10/08/2015	Arrêté donnant délégation de signature aux autorités de permanence	<b>6</b>
PREF/MAP/2015/031	10/08/2015	Arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne	<b>6</b>
PREF/MAP/2015/032	10/08/2015	Arrêté relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral du jeudi 13 août 2015 de 7 h 00 à 14 h 30	<b>13</b>
PREF/MAP/2015/033	10/08/2015	Arrêté donnant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne	<b>13</b>

**Mission d'appui au pilotage :**

**ARRÊTÉ N°PREF/MAP/2015/028 du 10 août 2015**  
**donnant délégation de signature à M. Thierry VATIN, architecte et urbaniste en chef de l'Etat,**  
**directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement concernant la compétence**  
**départementale à compter du 17 août 2015**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à compter du 17 août 2015 , pour le département de l'Yonne, à M. Thierry VATIN, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, pour toutes les décisions et tous les documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activité énumérés ci-dessous :

**I. Sous-sol (mines et carrières) :**

- Sécurité dans les mines et les carrières,

**II. Équipement sous-pression – canalisations :**

- Équipements sous-pression :
  - Autorisation de mise sur le marché et mise en service d'équipement sous-pression ou d'ensembles individuels sans qu'ils aient fait l'objet de la procédure d'évaluation de la conformité prévue à l'article 5 du décret du 13 décembre 1999, lorsque l'équipement sous-pression ou l'ensemble individuel est utilisé dans l'intérêt de l'expérimentation (Équipements neufs; décret du 13 décembre 1999 et arrêté du 15 mars 2000),
  - Accord préalable (arrêté soudage) (décrets du 2 avril 1926 et 18 janvier 1943) (Équipements neufs : pour enveloppe des équipements électriques haute tension notamment),
  - Sursis de visite ou de renouvellement d'épreuve,
  - Dérogations diverses,
  - Récusation d'un visiteur,
  - Réépreuve anticipée d'un équipement suspect,
  - Abaissement de la pression de calcul,
  - Autorisation de relever la pression d'épreuve,
  - Reconnaissance d'un service d'inspection et autorisation d'exécution de tout ou partie des opérations de contrôle prévues à l'article 18 du décret du 13 décembre 1999,
  - Prescription d'une requalification périodique anticipée dans les conditions fixées en cas de suspicion quant au bon état d'un équipement sous-pression,
  - Autorisation de modifier l'état des lieux et des installations intéressées par un accident,
  - Détermination des conditions particulières d'application des dispositions du titre III du décret du 13 décembre 1999,
  - Mise en demeure de régulariser la situation d'un équipement sous-pression,
  - Récépissé de déclaration de mise en service,
  - Aménagement de l'intervalle entre inspections périodiques ou requalifications périodiques,
  - Récusation de la personne ayant procédé à une inspection périodique,
  - Dispense de vérification intérieure,
  - Aménagement des vérifications de l'inspection périodique,
  - Aménagement de l'opération d'inspection de requalification périodique,
  - Prescription de contrôle périodique d'un récipient suspect,
  - Mise en demeure de régulariser la situation d'un équipement sous-pression transportable,
  - Transmission au ministère des rapports d'enquête en cas d'accident.
- Canalisations :
  - Surveillance des canalisations de transport et de distribution des fluides sous-pression,
  - Habilitation des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport et de distribution des fluides sous-pression (gaz naturel, hydrocarbures liquides ou liquéfiés, produits chimiques, vapeur d'eau, eau surchauffée).
- Stockage souterrain d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz et de produits chimiques.
- Recherche et exploitation d'hydrocarbures.

**III. Réception et contrôle des véhicules :**

- Réception à titre isolé de véhicules au titre du code de la route,
- Contrôle technique périodique des véhicules légers et lourds :

- gestion des agréments des contrôleurs et des installations de contrôle (délivrance, suspension, retrait),
- dérogations à la limitation d'activité selon les dispositions de l'article R. 323-15 II du code de la route,
- décisions de prescription de contrôles techniques supplémentaires selon les dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds.

- Autorisation ou retrait d'autorisation de mise en circulation de véhicule de dépannage.

#### **IV. Énergie :**

- Utilisation de l'énergie, y compris l'habilitation des agents de la DREAL pour effectuer les contrôles et constatations s'y rapportant,
- Autorisation d'exécution des travaux (ligne électrique) : approbation des projets et autorisation d'exécution des travaux des ouvrages de transport d'électricité (décret du 29 juillet 1927 modifié),
- Délivrance des certificats d'économie d'énergie : recevabilité et délivrance des certificats d'économie d'énergie (décret n°2006-633 du 23 mai 2006).
- Délivrance des certificats d'obligation d'achat d'électricité : recevabilité et délivrance des certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité (décret n°2001-410 du 10 mai 2001 modifié).

#### **V. Police de l'environnement :**

- Surveillance et contrôle des transferts transfrontaliers de déchets, y compris les autorisations d'importation et d'exportation,
- Contrôle des émissions de gaz à effet de serre : contrôles, demandes de compléments et transmissions prévus aux articles 13 et 14 de l'arrêté ministériel du 31 mars 2008 relatif à la vérification et à la qualification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

#### **VI. Protection de l'environnement :**

##### – Protection des espèces de faune et de flore sauvages

- Permis et certificats relevant de l'application du règlement (CE) n° 338/97 du 9 décembre 1996 modifié,
- Autorisation pour le transport en vue de relâcher dans la nature des spécimens d'espèces animales protégées,
- Dérogation pour l'utilisation, la mise en vente ou l'achat de spécimens d'animaux ou de végétaux d'espèces protégées sauf pour la grenouille rousse.

#### **VII. Inventaires, études et travaux :**

- Autorisation de pénétrer ou d'occuper temporairement un terrain dans les propriétés privées situées sur le territoire du département de l'Yonne accordées uniquement au personnel de la DREAL Bourgogne.
- Installation de bornes, balises, repères ou signaux, exécution d'ouvrages temporaires et autres travaux rendus indispensables pour la réalisation de la mission pour laquelle ils auront été autorisés.

Les formalités prescrites par la loi du 29 décembre 1892 et par la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 auxquelles sont soumises les autorisations de pénétrer ou d'occuper temporairement un terrain dans les propriétés privées devront être intégralement reprises dans ces décisions. Ces dernières feront l'objet d'arrêtés préfectoraux qui seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

#### **VIII. Contrôles de la sécurité des ouvrages hydrauliques :**

##### a – Dispositions communes au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

- nécessité de compléments à une étude de dangers sous un certain délai (article R.214-117 du code de l'environnement)

##### b – Contrôle des ouvrages autorisés

- autorisation ou refus d'autorisation à ne pas disposer de dispositif d'auscultation (article R.214-124 alinéa 1 du code de l'environnement)
- décision d'imposer un dispositif d'auscultation à un barrage de classe D (article R. 214-124 alinéa 2 du code de l'environnement)
- approbation des modalités de mise en œuvre des examens techniques complets (ETC) (articles R.214-129 alinéa I, R.214-139 alinéa I et R.214-142 alinéa I du code de l'environnement)
- demande d'un rapport suite à la survenance d'un événement intéressant la sûreté hydraulique (EISH) (article R.214-125 du code de l'environnement)
- décision de demande de pièces complémentaires au dossier de l'ouvrage sous un certain délai (article 3 de l'arrêté du 29 février 2008 modifié)
- décision de demande d'éléments complémentaires à un examen technique complet (ETC) ou d'un nouvel ETC (article 7 alinéa II de l'arrêté du 29 février 2008 modifié).

##### c – Contrôle des ouvrages concédés

- demande d'un rapport suite à la survenance d'un événement intéressant la sûreté hydraulique (EISH) (article 6 de l'arrêté du 21 mai 2010).

**Article 2 :**

La présente délégation n'inclut pas les actes relatifs à l'administration domaniale (acquisitions, cessions, prises à bail et renouvellement) ni ceux relatifs aux opérations de recrutement des personnels statutaires.

Sont en outre exceptées de la présente délégation les décisions qui :

- mettent en jeu le pouvoir de contrôle de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales,
- font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article 44 III du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé. M.Thierry VATIN peut subdéléguer sa signature aux agents de l'Etat placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires énumérées au présent arrêté. Cette subdélégation prendra la forme d'une décision notifiée aux agents et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, dont copie me sera adressée, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

**Article 4 :** L'arrêté n°PREF/MAP/2014-115 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Corinne ETAIX, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne est abrogé.

Le Préfet  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRÊTÉ N°PREF/MAP/2015/029 du 10 août 2015  
donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle FRESNAY  
sous-préfète, directrice de cabinet**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle FRESNAY, sous-préfète, directrice de cabinet, pour signer tous documents, correspondances et actes administratifs entrant dans le cadre des attributions du cabinet du préfet et des services qui y sont rattachés, et notamment :

- Les décisions relatives aux mesures de soins psychiatriques sans consentement,
- Les décisions et les actes relatifs à la mise en œuvre des missions de défense civile, économique, prévention et gestion des crises,
- Les décisions relevant de la sécurité routière,
- Les décisions de police administrative relatives :
  - A la vidéo protection
  - Aux policiers municipaux,
  - Aux ports d'armes pour les transporteurs de fonds et administrations,
  - A l'agrément de gardes-particuliers,
  - Aux explosifs :
    - Agréments et certificats de qualification des artificiers,
    - Récépissés de déclaration de feux d'artifices,
    - Autorisations des dépôts d'explosifs,
    - Utilisation d'explosifs,
    - Certificats d'acquisition d'explosifs,
    - Récépissés de transports à l'étranger,
  - Aux animaux dangereux (en matière d'ordre public),
  - Aux dérogations d'ouvertures tardives et de fermetures administratives des débits de boissons.
  - Les décisions relatives à l'octroi du concours de la force publique en matière d'expulsions locatives

**Article 2 :** La délégation de signature conférée à Mme Emmanuelle FRESNAY par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée :

- Pour les documents établis par le service du cabinet et par le pôle prévention de la délinquance, de la sécurité publique et routière, par Mme Christa CABART, attachée principale, chef du service du cabinet à l'exception des actes énumérés ci-après :
  - ↳ Arrêtés et actes administratifs à caractère général et individuel,
  - ↳ Courriers aux parlementaires,
  - ↳ Circulaires et instructions générales,
  - ↳ Lettres comportant décision de principe,
  - ↳ Saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes.
- Pour les documents établis par le pôle sécurité et défense civiles, par M. Didier JAGOT-LACHAUME, responsable du pôle, à l'exception des actes énumérés ci-après :
  - ↳ Arrêtés et actes administratifs à caractère général et individuel,

- ↗ Courriers aux parlementaires,
- ↗ Circulaires et instructions générales,
- ↗ Lettres comportant décision de principe,
- ↗ Saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christa CABART, chef du service du cabinet, la délégation de signature qui lui est conférée, dans le cadre de l'article 2 sera exercée :

- Pour le service du cabinet, par M. Florent DUPAQUIER, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef du service du cabinet,
- Pour le pôle prévention de la délinquance, de la sécurité publique et routière, par Mme Nelly OBERSON, attachée, responsable du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier JAGOT-LACHAUME, responsable du pôle sécurité et défense civiles, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre de l'article 2, sera exercée par Mme Adeline MIROL, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au responsable du pôle.

Le préfet  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRÊTÉ N° PREF/MAP/2015/030 du 10 août 2015  
donnant délégation de signature aux autorités de permanence**

Article 1<sup>er</sup> : Pendant les permanences de week-ends ou de jours fériés, ou si l'urgence l'exige, délégation de signature est donnée en toutes matières, sous réserve des exceptions énumérées à l'article 2, pour l'ensemble du département et en fonction du tour de permanence préétabli à :

- soit Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,
- soit Mme Emmanuelle FRESNAY, sous-préfète, directrice de cabinet,
- soit Mme Amélie FORT-BESNARD, sous-préfète d'Avallon,
- soit M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet de Sens

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation de signature les déclinatoires de compétences et les arrêtés de conflit.

Article 3 : l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2014/092 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 donnant délégation de signature aux autorités de permanence est abrogé.

Le préfet  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/MAP/2015/031 du 10 août 2015  
portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire  
aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne**

Article 1 : En dehors des décisions mentionnées par les arrêtés de délégation sus-visés, délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté.

Pour les programmes 207 (commission médicale), 216 (contentieux) et 307, la constatation du service fait est déléguée aux directeurs ou en cas d'empêchement aux chefs de services.

Article 2 : Pour ses commandes, chaque service prescripteur est chargé de la saisie dans l'application ministérielle Némoto des expressions de besoins et de la constatation du service fait. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Les agents, dont les noms sont listés à l'annexe 3 du présent arrêté, sont chargés des fonctions de « porteur de carte achat » dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif de paiement sur le programme 307.

A ce titre, ils ont une délégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait.

Article 4 : Les agents listés à l'annexe 4 sont habilités, en qualité de référent départemental Chorus, au module communication de CHORUS Formulaire pour le traitement des actes de gestion référencés.

Délégation de signature est donnée à Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, pour les actes relatifs aux fonctions de référent départemental Chorus. En cas

d'empêchement de Mme Virginie LACOUR, la délégation est exercée par M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique ou en cas d'empêchement par Mme Anne LOLLIOT.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, pour les actes relatifs aux fonctions de responsable d'inventaire et de rattachement.

En cas d'empêchement de Mme Virginie LACOUR, la délégation est exercée par M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.

Article 6: l'arrêté PREF/MAP/2015/130 du 19 décembre 2014 modifié est abrogé.

Le préfet  
Jean-Christophe MORAUD

**Annexe 1 à l'arrêté PREF/MAP/2015/031 du 10 août 2015**

<b>Programme</b>	<b>Objet</b>	<b>Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention</b>	<b>Constatation du service fait</b>
17	FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	M. Frédéric JOSEPH, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
112	Impulsion et coordination de la politique du territoire	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	M. Frédéric JOSEPH, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	M. Frédéric JOSEPH, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
122	Concours financiers spécifiques et administratifs	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	M. Frédéric JOSEPH, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
128	Coordination des moyens de secours	Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale	M. Didier JAGOT-LACHAUME, responsable du pôle sécurité et défense civiles ou en cas d'empêchement par Mme Adeline MIROL, adjointe au responsable du pôle sécurité et défense civiles.
129	Coordination du travail gouvernemental (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies – MILDT)	Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Nelly OBERSON, responsable du pôle prévention de la délinquance, de la sécurité intérieure et routière.
177	Prévention exclusion et insertion des personnes vulnérables – action 15 (Rapatriés d'Origine Nord Africaine – RONA)	M. Hervé DOUZEZ, Sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale	M. Hervé DOUZEZ, Sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale
207	Sécurité et circulation routière	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique	M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique



Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
216	Action sociale	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale
	Contentieux	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique	M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique
232	Vie politique, culturelle et associative, élections	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Fabrice GERARD, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route	M. Fabrice GERARD, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
307	Budget et fonctionnement Administration territoriale	<p>Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet</p> <p>&lt; 1 000 €</p> <p>- Pour le centre de coûts SP01 : Mme Amélie FORT-BESNARD, sous-préfet ou en cas d'empêchement M. Benoît BYRSKI, secrétaire général.</p> <p>- Pour le centre de coûts SP02 : M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet, ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale.</p> <p>- Pour le centre de coûts Cabinet : Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement M. Florent DUPAQUIER son adjoint.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML02 : Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET son adjoint.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML03 : M. Albert BAILLEUL, chef du SIDSIC ou en cas d'empêchement Mme Dominique PELISSON son adjoint.</p> <p>- Pour les centres de coûts ML01, ML02, ML03, SP01, SP02, Secrétaire général, Préfet, Cabinet : M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>	<p>- Pour le centre de coûts Secrétaire général : Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale</p> <p>- Pour le centre de coûts SP01 : Mme Amélie FORT-BESNARD, sous-préfet ou en cas d'empêchement M. Benoît BYRSKI, secrétaire général.</p> <p>- Pour le centre de coûts SP02 : M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet, ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale.</p> <p>- Pour le centre de coûts Cabinet : Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement M. Florent DUPAQUIER son adjoint.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML02 : Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET son adjoint.</p> <p>- Pour le centre de coûts ML03 : M. Albert BAILLEUL, chef du SIDSIC ou en cas d'empêchement Mme Dominique PELISSON son adjoint.</p> <p>- Pour les centres de coûts ML01, ML02, ML03, SP01, SP02, Secrétaire général, Préfet, Cabinet : M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>
309	Entretien des bâtiments de l'État	<p>Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet</p> <p>&lt; 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>	<p>M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	<p>Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet</p> <p>&lt; 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>	<p>M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique</p>

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
723	CAS Contribution immobilières de l'État dépenses	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet < 1 000 € M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique	M. Rémy BEAUFRERE, Directeur du management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement M. René NOWACZYK, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	M. Frédéric JOSEPH, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
833	Avances sur recettes fiscales versées aux collectivités locales	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet	Sans objet (flux 4)

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2015/031 du 10 août 2015

Le préfet  
Jean-Christophe MORAUD

**Annexe 2 à l'arrêté PREF/MAP/2015/031 du 10 août 2015**  
**Gestionnaires habilités Némó**

<b>Nom/prénom</b>	<b>Service prescripteur</b>	<b>Actes de gestion</b>
LACOUR Virginie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatacion du service fait, Approvisionnement, Administrateur
NOWACZYK René	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatacion du service fait, Approvisionnement, Administrateur
WOLSKI Sandrine	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatacion du service fait, Approvisionnement, Administrateur
LOLLIOT Anne	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatacion du service fait, Approvisionnement, Administrateur
BRILLANT Stéphanie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionnement Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
CHARRIER Sylvie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionnement Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
BAILLEUL Albert	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
GALICIER Pascal	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
WARBURTON Karin	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
NOEL Catherine	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
BAVOIL Sabine	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
LAGARDE Séverine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
DELAIRE Betty	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
FOUCHE Marie-Christine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
BENOIST Céline	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
MOMBLE Michelle	Préfet	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
ROULET Catherine	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
CHAPLET Annick	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
MOREAU Marie Claude	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
VIDOVA Dany	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
BYRSKI Benoît	Sous-préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
BUVAT Dalila	Sous préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
BAZUS Sylvie	Sous préfecture de Sens	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait
DISDIER Chantal	Sous préfecture de Sens	Saisie des expressions de besoin Constatacion du service fait

**ARRETE N°PREF/MAP/2015/032 du 10 août 2015  
relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral  
du jeudi 13 août 2015 de 7 h 00 à 14 h 30**

Article 1<sup>er</sup> : Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département de l'Yonne, le jeudi 13 août 2015 de 7 h 00 à 14 h 30.

Article 2 : La directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Le préfet  
Jean-Christophe MORAUD

**ARRETE N°PREF/MAP/2015/033 du 10 août 2015  
donnant délégation de signature à Madame Marie-Thérèse DELAUNAY,  
secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat, dans le département,
- 2) des réquisitions de la force armée,
- 3) des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit,
- 4) de la saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes,
- 5) des arrêtés portant convocation des électeurs aux élections cantonales,
- 6) des réquisitions adressées aux comptables publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, les fonctions de secrétaire générale seront exercées par Mme Emmanuelle FRESNAY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne, qui assurera les compétences qui s'y rattachent et bénéficiera des délégations de signature correspondantes définies par le présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté PREF/MAP/2014/127 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 est abrogé.

Le préfet  
Jean-Christophe MORAUD